

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente juin deux mille seize, à dix-huit heures trente minutes, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Moissannes, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/06/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADÉ, Bernard POUSSIN, Pierre LANGLADE, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Michel PARVY.

EXCUSES : Bernard DUMONT, Alain FAUCHER (délégation de vote à Dominique GILLES), Catherine CELESTIN (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADÉ), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Alain GONZALES (délégation de vote à Josiane ROUCHUT), Sébastien MOREAU (délégation de vote à Franck LETOUX), Xavier NOUHAUD (délégation de vote à Roger CLEDAT), Christine RIFFAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-0083 : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN SOUS EMPLOI D'AVENIR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Monsieur le Président rappelle que le dispositif des emplois d'avenir vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires. Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...). Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Président rappelle que la Maison de la Petite Enfance ouvrira ses portes à la fin du mois d'août 2016. Ce nouvel équipement, qui vient se substituer à deux bâtiments existants, va également conduire à une extension du service Multi-Accueil qui passe de 14 à 24 places.

Pour ces raisons, il est nécessaire de recourir à du personnel supplémentaire afin d'assurer l'entretien du nouveau bâtiment.

Monsieur le Président propose donc de créer un emploi d'agent d'entretien sous emploi d'avenir à raison de 35 heures par semaine pour une durée de 36 mois. Sa rémunération sera calculée sur la base du SMIC horaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la création d'un emploi d'avenir pour assurer la fonction d'agent d'entretien à temps complet,

Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à la signature d'un emploi d'avenir conventionné avec l'Etat et à l'obtention des aides du Conseil Départemental de la Haute Vienne.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 1^{er} juillet 2016

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le : 22/09/16
Publié ou notifié
Le : 22/09/16

Le Président,

Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ressources humaines : création d'un emploi d'agent d'entretien sous emploi d'avenir

Date de transmission de l'acte : 22/09/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 22/09/2016

Numéro de l'acte : 2016-0083 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20160701-2016-0083-DE

Date de décision : 01/07/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel